Réglementation CFF

P 20088924



Version réglementation Valable dès le	6-0 01.07.20	20	Classement de confidentialité Propriétaire	Interne P-O-SQU
			Processus	Apporter les prestations de mobilité
			Langues	DE, FR, IT
Divisions		Voyageurs, Ca	irgo, Infrastructure	
Utilisateurs spécifiques/des	stinataires	LIDI: P 20088924, Aide-mémoire ETCS Circulation		
Remplace		Aide-mémoire ETCS Circulation, version 5-0 du 10.09.2018		

R 300.1-15, I-30111, I-30121, I-30131, P 20000800

Application, Container «Répertoire ZFR»

20088924-06-FR_2020-07-01.fm

Table des matières

Attribution

Aide-mémoire ETCS Circulation «L2»

	Liste des modifications
1	Généralités
1.1	Situation initiale, objectifs
1.2	Champ d'application
1.3	Documents prioritaires et documents associés
2	Aide-mémoire A «L2»
2.1	Franchissement du dernier signal extérieur à l'aide du signal auxiliaire (entrée sur une voie en Level 2)
3	Aide-mémoire B «L2»
3.1	Franchissement du dernier signal extérieur présentant l'image d'arrêt avant l'entrée dans une zone ZVC avec un ordre à protocoler (entrée sur une voie en Level 2)
4	Aide-mémoire C «L2»
4.1	Franchissement de la fin d'«autorisation de circuler CAB» à hauteur d'un signal d'arrêt ou de position ETCS
5	Aide-mémoire D «L2»
5.1	Dépassement de la fin de l'«autorisation de circuler CAB» (Trip)
6	Aide-mémoire E «L2»
6.1	Circulation en mode d'exploitation «OS»
7	Aide-mémoire F «L2»

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 1/23

© CFF

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040 Version: 06

Type de document: BBA Part: 001



7.1	Reset du véhicule et circulation en mode d'exploitation «SR»	10
8	Aide-mémoire G «L2»	12
8.1	Perte de transmission des données radio	12
9	Aide-mémoire H «L2»	13
9.1	Démarrage en zone de signalisation extérieure juste avant un changement de L vel	
10	Aide-mémoire I «L2»	14
10.1	Freinage pour cause de calcul de distance erroné (balise non détectée) ou de blise en dérangement	
11	Aide-mémoire K «L2»	15
11.1	Franchissement du panneau de début CAB après un arrêt avant le changement de Level (entrée sur une voie en Level 2) Valable uniquement sur lignes 211 (LS–ROC), 221 (SIO–SIE), 531/b (BRU–ER), 541b (BO–BIA–CAST) et (552/542 GIUVEZB)	J_
12	Aide-mémoire L «L2»	16
12.1	Mouvement de manœuvre dans une zone de changement de Level sur une voi interdite	
13	Aide-mémoire M «L2»	17
13.1	Mouvement de manœuvre dans une zone de changement de Level sur une voi NON interdite	
14	Aide-mémoire N «L2»	18
14.1	Mouvement de manœuvre en zone L2	18
15	Aide-mémoire O «L2»	19
15.1	Mouvement de manœuvre en mode d'exploitation «SH», franchissement des paneaux de secteur de maintenance, du panneau ETCS de limite RBC (pouvant au si signaler une transition ZVC/ZVE)	IS-
16	Aide-mémoire P «L2»	20
16.1	Circulation en mode d'exploitation «RV»	20
17	Généralités	21
17.1	Données techniques et RBC	21

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 2/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040

Version: 06

Type de document: BBA

Part: 001



Liste des modifications

Version	Chapitre	Modification	
6-0	div.	 Adaptation des indications sur la base des modifications apportées au formulaires d'ordres Contexte: reprise dans les PCT de différentes dispositions issues de directives européennes; p. ex. harmonisation des ordres au niveau européen 	
	div.	 Représentation plus claire des subdivisions de pro- cessus (situations avec alternative «soit/soit») 	
	1.2	 Processus de circulation devant pouvoir être traités de mémoire 	
	9.1	■ Précision du titre	
	12.1	 Mouvement de manœuvre dans une zone de change- ment de Level sur une voie interdite, remaniement com- plet de l'aide-mémoire 	
	13.1	 Mouvement de manœuvre dans une zone de change- ment de Level sur une voie NON interdite, remaniement complet de l'aide-mémoire 	
	14.1	Adaptation aux nouvelles PCT: modification du texte et du graphique, suppression de «signal de manœuvre ETCS présentant en permanence l'image Arrêt»	
	16.1	■ Texte modifié sous «INDICATION»	
	17.1	 Données RBC actualisées 	

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 3/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Rédacteur: U128484 Vérificateur: Document: 20088924 Valable de: 01.07.2020 Version: 06

Vérificateur: U151040



1 Généralités

1.1 Situation initiale, objectifs

Depuis la mise en service de la première ligne ETCS Level 2 (Mattstetten–Rothrist), le personnel des locs se réfère aux aide-mémoire ETCS Circulation «L2» en cas de dérangements ou en présence de situations d'exploitation extraordinaires.

Les aide-mémoire ETCS Circulation «L2» sont régulièrement mis à jour et adaptés selon le développement du système global ETCS.

Les aide-mémoire ETCS Circulation «L2» aident le personnel des locs à gérer les situations d'exploitation extraordinaires et à appliquer correctement les étapes de processus prescrites.

1.2 Champ d'application

En cas de dérangements, les prescriptions de circulation et d'exploitation doivent impérativement être respectées.

Selon la situation, il convient d'observer les points suivants pour garantir une utilisation correcte et sûre:

- information réciproque sur le déroulement des événements (CC/personnel des locs)
 et le mode d'exploitation actuel;
- annonce de la position exacte du véhicule (tête du train);
- concertation avec le CC quant à la suite des opérations;
- utilisation de l'aide-mémoire approprié.

Le personnel des locs de CFF Voyageurs, Cargo et Infrastructure doit impérativement utiliser les aide-mémoire ETCS Circulation «L2». Les processus de circulation doivent pouvoir être appliqués de mémoire.

Les autres entreprises de transport ferroviaire qui utilisent les aide-mémoire ETCS Circulation L2 de l'unité P des CFF définissent l'application de ceux-ci en régie propre.

1.3 Documents prioritaires et documents associés

- PCT, R 300.1-15
- I-30111, DE-PCT Infrastructure
- P 20000800, Prescriptions d'exploitation CFF Transport
- I-30121, Prescriptions locales pour les trains et les mouvements de manœuvre
- I-30131. RADN

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 4/23

© CFF

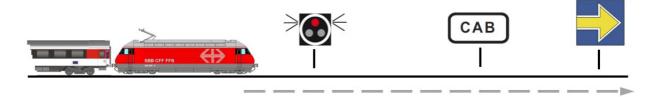
Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020



2 Aide-mémoire A «L2»

2.1 Franchissement du dernier signal extérieur à l'aide du signal auxiliaire (entrée sur une voie en Level 2)



Événement: franchissement avec le signal auxiliaire du dernier signal extérieur avant d'entrer en zone L2

Déroulement

- 1. L'assentiment est transmis par le signal auxiliaire.
- 2. Si possible, sélectionner «Affichage données de surveillance».
- 3. Activer la fonction pour le franchissement du signal auxiliaire.
- 4. Franchir le signal auxiliaire.
- 5. Circuler en marche à vue.
- 6. À hauteur du panneau de début CAB, le système passe en «L2» et propose «OS» ou «FS» (voir texte sous INDICATION).
- 7. Après avoir confirmé «OS», poursuivre la marche en «OS» jusqu'au signal d'arrêt ETCS.
- **8.** S'attendre à l'*arrêt* au signal d'arrêt ETCS.
- 9. Le système propose «TAF» pour la poursuite de la marche.
- **10.**Confirmer «TAF».
- **11.** Après réception de l'«autorisation de circuler CAB», poursuivre la marche dans le mode d'exploitation correspondant.
- **12.**Au signal d'arrêt ETCS, soit le mode d'exploitation passe en «FS», soit il reste en «OS».

INDICATION

- Dans certains cas, l'équipement ETCS embarqué peut déjà passer en mode d'exploitation «FS» dès le franchissement du panneau de début CAB. Le principe stipulé au chiffre 2 des PCT R 300.9 s'applique alors (signal auxiliaire et ordre Franchissement d'un signal présentant l'image d'arrêt).
 «Il y a lieu de circuler en marche à vue jusqu'au prochain signal principal» (en L2, il s'agit du premier signal d'arrêt ETCS).
- ► En Level 0/1, il est possible de sélectionner «Override EoA» pendant la marche, si la vitesse est inférieure ou égale à 40 km/h.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 5/23

© CFF

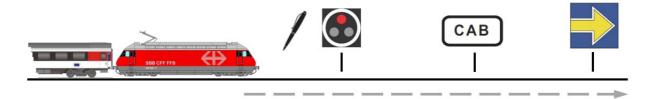
Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020



3 Aide-mémoire B «L2»

3.1 Franchissement du dernier signal extérieur présentant l'image d'arrêt avant l'entrée dans une zone ZVC avec un ordre à protocoler (entrée sur une voie en Level 2)



Événement: franchissement du dernier signal extérieur présentant l'image *Arrêt* lors de l'entrée dans la <u>zone ZVC</u> d'une voie en Level 2

Déroulement

- 1. Remplir l'ordre 1 + 1.10 transmis par le CC.
 - 2. Activer la fonction pour le franchissement du signal à l'arrêt.
 - 3. Franchir le signal principal présentant l'image Arrêt.
 - 4. Circuler en marche à vue jusqu'au panneau de début CAB.
 - Lorsque le train se trouve à moins de 150 m du panneau de début CAB, activer «Override EoA».
 - **6.** À partir du panneau de début CAB, circuler en mode d'exploitation «SR» jusqu'au premier panneau d'arrêt ETCS de la voie L2. S'attendre à ce qu'il présente l'image *Arrêt*.
 - 7. Le système propose «TAF» pour la poursuite de la marche.
 - 8. Confirmer «TAF».
 - Après réception de l'«autorisation de circuler CAB», poursuivre la marche en mode «FS» ou «OS».

INDICATION

- ► La fonction «Override EoA» reste active sur une distance de 150 m et pour une durée de 255 secondes.
- ► En Level 0/1, il est possible de sélectionner la fonction «Override EoA» pendant la marche, si la vitesse est inférieure ou égale à 40 km/h.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 6/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040

Version: 06

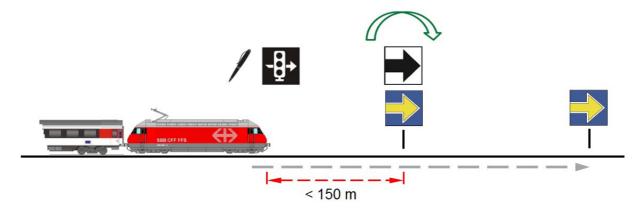
© CFF

Part: 001



4 Aide-mémoire C «L2»

4.1 Franchissement de la fin d'«autorisation de circuler CAB» à hauteur d'un signal d'arrêt ou de position ETCS



Événement: transmission impossible de l'«autorisation de circuler CAB» au véhicule

Déroulement

- 1. Remplir l'ordre transmis par le CC.

 - De Pour signal de position ETCS: ordre 1 sans désignation du signal
- 2. Activer «Override EoA».
- **3.** Franchir le signal d'arrêt ou de position ETCS; l'affichage sur le DMI bascule en mode d'exploitation «SR».
- **4.** S'attendre à l'*arrêt* au prochain signal d'arrêt ETCS.
 - «TAF» peut aussi déjà être proposé à hauteur d'un signal de position ETCS précédant le signal d'arrêt ETCS. (Après confirmation de «TAF», il est alors possible de poursuivre la marche dès réception de l'«autorisation de circuler CAB».)
- 5. Confirmer «TAF».
- **6.** Après réception de l'«autorisation de circuler CAB», poursuivre la marche en «FS» ou «OS».

INDICATION

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU

- ► La fonction «Override EoA» reste active sur une distance de 150 m et pour une durée de 255 secondes.
- Un ordre n'est valable que jusqu'au prochain signal d'arrêt ETCS. Les signaux de position ETCS peuvent être franchis en mode «SR».

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 7/23

Rédacteur: U128484 Vérificateur: U151040 Type de document: BBA

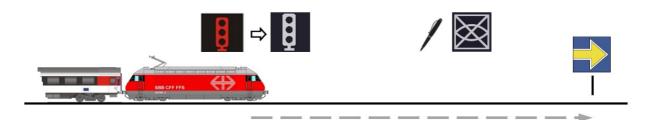
© CFF

Document: 20088924 Valable de: 01.07.2020 Version: 06 Part: 001



5 Aide-mémoire D «L2»

5.1 Dépassement de la fin de l'«autorisation de circuler CAB» (Trip)



Événement: dépassement de la fin de l'«autorisation de circuler CAB»

Déroulement

- 1. Confirmer le message texte s'affichant après l'arrêt.
- 2. Le système passe en mode d'exploitation «PT».
- 3. Prendre contact avec le chef-circulation et lui annoncer la localisation précise.
- 4. Remplir l'ordre 2 + 2.10 transmis par le CC.
- 5. Sélectionner «Mode, Start».
- 6. Commencer la marche en «SR».
- 7. S'attendre à l'arrêt au prochain signal d'arrêt ETCS.
 - «TAF» peut aussi déjà être proposé à hauteur d'un signal de position ETCS précédant le signal d'arrêt ETCS. (Après confirmation de «TAF», il est alors possible de poursuivre la marche dès réception de l'«autorisation de circuler CAB»).
- 8. Confirmer «TAF».
- Après réception de l'«autorisation de circuler CAB», poursuivre la marche en «FS» ou «OS».

INDICATION

- ► Un formulaire d'ordres n'est valable que jusqu'au prochain signal d'arrêt ETCS. Les signaux de position ETCS peuvent être franchis en mode «SR».
- ► Si le passage en «SR» n'a pas lieu au point 6, prendre contact avec le CC et activer la fonction «Override EoA» avec son accord.
- Selon la localisation, la «demande TAF» s'affiche déjà sur le DMI après avoir pressé «Mode, Start»; la marche peut ensuite être poursuivie en «FS» ou «OS».

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 8/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040

Version: 06

Type de document: BBA

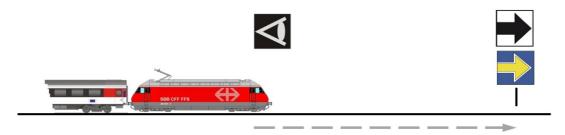
© CFF

Part: 001



6 Aide-mémoire E «L2»

6.1 Circulation en mode d'exploitation «OS»



Événement: circulation en mode d'exploitation «OS»

Déroulement

- 1. Confirmer «OS» sur le DMI; la *marche à vue* doit être respectée immédiatement.
- 2. Sélectionner «Affichage données surveillance».
- 3. Circuler jusqu'à la fin de l'«autorisation de circuler CAB».
- **4.** Le système propose «TAF» si un autre itinéraire est établi à partir de la fin de l'«autorisation de circuler CAB».
- 5. Confirmer «TAF».
- Après réception de l'«autorisation de circuler CAB», poursuivre la marche en «OS» ou «FS».

INDICATION

- L'état d'enclenchement des sections de protection est visible sur la prévisualisation de la ligne.
- ► Il faut s'attendre à la «fin de l'autorisation de circuler CAB» à hauteur du signal d'arrêt ou de position ETCS.
- Le nombre de véhicules équipés de l'ETCS ne cesse de croître. Or, il existe plusieurs versions logicielles, d'où des divergences au niveau de l'affichage sur le DMI. À titre d'exemple, dans la version logicielle Baseline 3 (SRS 3.4.0), AUCUNE prévisualisation de la ligne ne s'affiche en mode d'exploitation «OS»! À bord de ces véhicules, le parcours restant ne s'affiche que numériquement (zone A du DMI) à l'approche de la fin de l'autorisation de circuler, lorsque la courbe de freinage est atteinte.
- ► Après un reset ou un changement du sens de la marche, il faut parfois dès le début de la circulation en mode «OS» quittancer une seconde fois ce mode d'exploitation entre deux signaux d'arrêt ou de position ETCS, et ce en raison de la position du véhicule ou des particularités de l'installation d'infrastructure.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 9/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Rédacteur: U128484 Vérificateur: U151040 Document: 20088924 Valable de: 01.07.2020 Version: 06

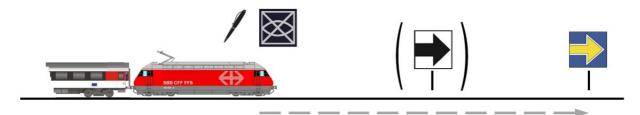
eur: U151040 Type de document: BBA

Part: 001



Aide-mémoire F «L2» 7

7.1 Reset du véhicule et circulation en mode d'exploitation «SR»



Événement: circulation en «SR» jusqu'au prochain signal d'arrêt ETCS après un reset du véhicule ou dans des cas spéciaux

Déroulement

- 1. Saisir les données ETCS et demander le mode d'exploitation «SR».
- 2. Si le système ne propose pas «SR», cela signifie qu'aucun itinéraire n'est établi et que le véhicule redémarre en «OS». Procéder alors selon l'aide-mémoire E.
- 3. Remplir l'ordre 7 + 7.10 transmis par le CC pour circuler en mode d'exploitation «SR» jusqu'au prochain signal d'arrêt ETCS.
- 4. Quittancer «SR».
- 5. Circuler jusque devant le prochain signal d'arrêt ETCS.
- **6.** S'attendre à l'*arrêt* au prochain signal d'arrêt ETCS.
 - «TAF» peut aussi déjà être proposé à hauteur d'un signal de position ETCS précédant le signal d'arrêt ETCS. Après confirmation de «TAF», poursuivre la marche dès réception de l'«autorisation de circuler CAB».
- 7. Confirmer «TAF».
- 8. Après réception de l'«autorisation de circuler CAB», pour suivre la marche en «FS» ou «OS».

Si «TAF» n'est pas proposé à hauteur du signal d'arrêt ETCS, poursuivre à la page suivante.

INDICATION

- ► Il n'est possible de franchir un signal d'arrêt ETCS en «SR» qu'avec un ordre 7 + 7.10 + 7.20 + 7.21.
- ► Les signaux de position ETCS peuvent être franchis en mode «SR».
- Les indications concernant les données RBC se trouvent au chapitre 17 "Généralités", 21.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 10/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040

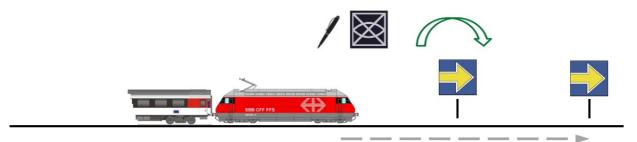
Version: 06

Type de document: BBA

Part: 001



Événement: circulation en «SR» jusqu'au deuxième signal d'arrêt ETCS successif après un reset du véhicule ou dans des cas spéciaux



Déroulement

- 9. Si «TAF» n'est pas proposé à hauteur du signal d'arrêt ETCS, prendre contact avec le CC.
- **10.**Remplir l'ordre 7 + 7.10 + 7.20 + 7.21 transmis par le CC pour le franchissement de ce signal d'arrêt ETCS en mode d'exploitation «SR».
- 11. Circuler jusque devant le prochain signal d'arrêt ETCS.
- 12. S'attendre à l'arrêt au prochain signal d'arrêt ETCS.
 - «TAF» peut aussi déjà être proposé à hauteur d'un signal de position ETCS précédant le signal d'arrêt ETCS. Après confirmation de «TAF» poursuivre la marche dès réception de l'«autorisation de circuler CAB».
- 13.Confirmer «TAF».
- **14.** Après réception de l'«autorisation de circuler CAB», poursuivre la marche en «FS» ou «OS».

INDICATION

► Les indications concernant les données RBC se trouvent au chapitre 17 "Généralités",

21.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 11/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924 Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040 Version: 06 Type de document: BBA

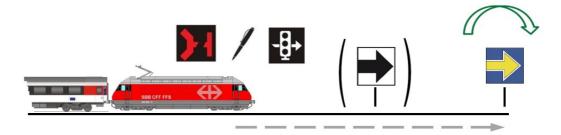
© CFF

Part: 001



Aide-mémoire G «L2» 8

8.1 Perte de transmission des données radio



Événement: perte de transmission des données radio avec freinage jusqu'à l'arrêt en raison d'un dérangement à la RBC, au GSM-R ou au véhicule

Déroulement

- 1. Contacter le chef-circulation et annoncer la perte de transmission des données
- 2. Sur les trains voyageurs, émettre une annonce à l'attention des voyageurs.
- 3. Effectuer un reset du véhicule.
 - La liaison radio se rétablit → poursuivre selon
 - 7 "Aide-mémoire F «L2»", 🖹 10.
 - La liaison radio ne se rétablit pas → passer au point 4.
- 4. Confirmer le message texte pour une poursuite de la marche sans liaison radio.
- 5. L'ordre 7 + 7.10 pour la poursuite de la marche a été transmis.
- Circuler en «SR».
- 7. Pour le franchissement de chaque signal d'arrêt ETCS supplémentaire, un ordre séparé est nécessaire.

INDICATION

- ► Les signaux de position ETCS peuvent être franchis en mode «SR».
- ► Pour circuler jusqu'au deuxième signal d'arrêt ETCS successif, l'ordre 7 + 7.10 + 7.20 + 7.21 doit être utilisé.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 12/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040

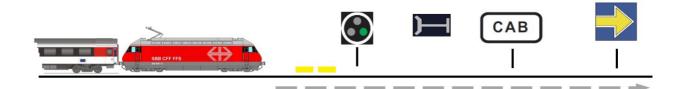
Version: 06

Type de document: BBA Part: 001



Aide-mémoire H «L2» 9

Démarrage en zone de signalisation extérieure juste avant un changement de Level



Événement: démarrage en zone de signalisation extérieure avant le dernier groupe de balises précédant le panneau de début CAB

Déroulement

- 1. Saisir les données ETCS.
- 2. Après obtention de l'assentiment pour circuler, démarrer en «UN».
- 3. Adapter sa vitesse en direction du changement de Level de façon à ce que la liaison radio pour la transmission des données soit établie (symbole correspondant sur le DMI) avant de franchir le panneau de début CAB. L'«autorisation de circuler CAB» pourra ainsi être transmise en temps voulu par la RBC.

INDICATION

- ► Cet aide-mémoire ETCS décrit le cas particulier d'un démarrage devant le dernier signal extérieur.
- ► Selon les prescriptions d'exploitation, les trains doivent être mis en place devant l'avant-dernier signal principal s'ils doivent redémarrer dans la zone de transition entre signalisation extérieure et signalisation en cabine.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 13/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Rédacteur: U128484 Vérificateur: U151040 Document: 20088924 Valable de: 01.07.2020 Version: 06 Part: 001



Aide-mémoire I «L2» 10

10.1 Freinage pour cause de calcul de distance erroné (balise non détectée) ou de balise en dérangement



Événement:

freinage du véhicule jusqu'à l'arrêt; affichage d'un message texte en indiquant la cause (p. ex. balise non détectée, équipement de voie en dérangement)

Déroulement

- 1. Suite à l'immobilisation, le serrage par le système se désactive automatiquement.
- 2. Présence d'une «autorisation de circuler CAB»?
 - Oui → poursuivre au point 3.
 - Non → poursuivre au point 4.
- 3. Poursuivre la marche conformément à l'«autorisation de circuler CAB» affichée sur le DMI.

- 4. Prendre contact avec le CC.
- 5. Poursuivre selon le chapitre 4 "Aide-mémoire C «L2»", 🗎 7.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 14/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040 Type de document: BBA

Version: 06

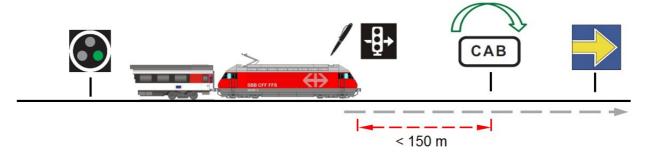
Part: 001



11 Aide-mémoire K «L2»

11.1 Franchissement du panneau de début CAB après un arrêt avant le changement de Level (entrée sur une voie en Level 2)

Valable uniquement sur lignes 211 (LS-ROC), 221 (SIO-SIE), 531/b (BRU-ER), 541b (BO-BIA-CAST) et (552/542 GIU-VEZB)



Événement:

itinéraire de train établi avec passage de L0/L1 à L2; reprise par la RBC de l'autorisation de circuler CAB, valable en principe à partir du panneau de début CAB, en cas d'arrêt exceptionnel du train entre le dernier signal extérieur et le panneau de début CAB.

Déroulement

- 1. Remplir l'ordre 1 transmis par le CC.
 - 2. Activer «Override EoA» au plus tôt 150 m avant le panneau de début CAB.
 - 3. Franchir le panneau de début CAB, le système passe en «SR».
 - 4. S'attendre à l'arrêt au prochain signal d'arrêt ETCS.
 - 5. Confirmer «TAF».
 - **6.** Après réception de l'«autorisation de circuler CAB», poursuivre la marche en «FS» ou «OS».

INDICATION

- ► La fonction «Override EoA» reste active sur une distance de 150 m et pour une durée de 255 secondes.
- ► En Level 0/1, il est possible de sélectionner la fonction «Override EoA» pendant la marche, si la vitesse est inférieure ou égale à 40 km/h.
- L'ordre n'est valable que jusqu'au premier signal d'arrêt ETCS.
- Sur toutes les autres lignes, la marche peut être poursuivie sans restriction après un arrêt devant le panneau de début CAB.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 15/23

© CFF

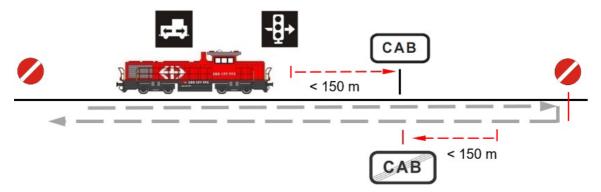
Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020



Aide-mémoire L «L2» 12

12.1 Mouvement de manœuvre dans une zone de changement de Level sur une voie interdite



Événement: travaux d'entretien dans une zone de changement de Level

Déroulement

- 1. La procédure n'est autorisée que sur un chantier (voie interdite).
- 2. Un assentiment pour circuler a été transmis.
- 3. Circuler en «SH» jusque devant le panneau de début CAB.
- 4. Activer «Override EoA» et poursuivre la marche conformément à l'assentiment.
- 5. Circuler en «SH» jusqu'à la position maximale, selon l'ordre remis.

- 6. Un assentiment pour le retour a été transmis.
- 7. Circuler en «SH» jusque devant le panneau de fin CAB.
- **8.** Activer «Override EoA» et poursuivre la marche.
- 9. Circuler en «SH» jusqu'à la position de départ.

INDICATION

- Les prescriptions d'entretien de la ligne doivent être strictement respectées. Elles prévoient p. ex. la protection du chantier à l'aide de véhicules adaptés.
- ► La fonction «Override EoA» reste active sur une distance de 150 m et pour une durée de 255 secondes.
- ► En Level 0/1, il est possible de sélectionner la fonction «Override EoA» durant la marche, si la vitesse de circulation est inférieure ou égale à 40 km/h

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 16/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040

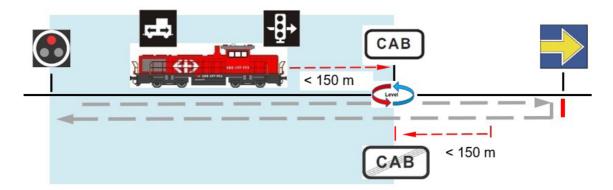
Version: 06

Type de document: BBA Part: 001



13 Aide-mémoire M «L2»

13.1 Mouvement de manœuvre dans une zone de changement de Level sur une voie NON interdite



Événement: travaux d'entretien dans une zone de changement de Level

Déroulement

- 1. Signification de la zone bleue, «mouvement de manœuvre en pleine voie».
- 2. L'assentiment pour circuler en «SH» jusqu'au point but constitué par le panneau de début CAB a été transmis.
- 3. S'arrêter devant le panneau de début CAB.
- 4. Procéder à un changement de Level manuel vers L2.
- 5. Dès réception du nouvel assentiment, activer «Override EoA» et poursuivre la marche.
- 6. Circuler en «SH» au maximum jusqu'au premier signal d'arrêt ETCS, selon l'ordre remis.

- 7. L'assentiment pour le retour a été transmis.
- 8. Circuler en «SH» jusque devant le panneau de fin CAB.
- 9. S'arrêter devant le panneau de fin CAB.
- 10. Procéder à un changement de Level manuel vers L0/1.
- 11. Dès réception du nouvel assentiment, activer «Override EoA» et poursuivre la marche.
- 12. Circuler en «SH» jusqu'au point but, selon ordre remis.

INDICATION

- Les prescriptions d'entretien de la ligne doivent être strictement respectées. Elles prévoient p. ex. la protection du chantier à l'aide de véhicules adaptés.
- ► Si l'équipement embarqué reste en Level 2, il n'est possible de circuler que jusqu'au premier signal pour les trains lors de l'entré dans une zone avec signalisation extérieure.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 17/23

© CFF

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924 Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020



14 Aide-mémoire N «L2»

14.1 Mouvement de manœuvre en zone L2

Événement: mouvement de manœuvre en zone L2

Déroulement

- 1. Un assentiment a été transmis.
- 2. Activer «SH».
- 3. Circuler en «SH», selon l'ordre remis.

INDICATION

ZVC (zone de vitesse conventionnelle)
 Mouvement autorisé, dans la zone de manœuvre avec signaux de manœuvre ETCS



La limite de la «zone de manœuvre ETCS» est signalisée par un «signal d'arrêt de manœuvre ETCS»; elle peut être franchie au moyen d'un avis à quittancer.

Mouvement autorisé, contre quittance en dehors de la zone de manœuvre.



ZVE (zone de vitesse étendue)
 Mouvement autorisé seulement pour des travaux d'entretien avec secteur de maintenance actif.



► Franchir le panneau «Changement du secteur de maintenance» avec la fonction «Override EoA», voir chapitre 15 "Aide-mémoire O «L2»",

19.



► Les passages entre RBC doivent être franchis avec la fonction «Override EoA», voir chapitre 15 "Aide-mémoire O «L2»",

19.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 18/23

© CFF

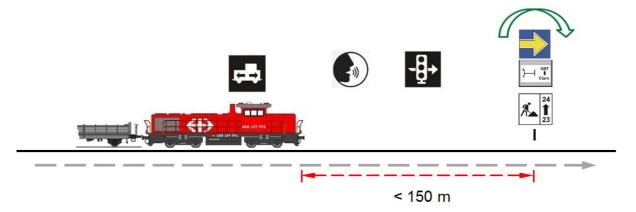
Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020



15 Aide-mémoire O «L2»

15.1 Mouvement de manœuvre en mode d'exploitation «SH», franchissement des panneaux de secteur de maintenance, du panneau ETCS de limite RBC (pouvant aussi signaler une transition ZVC/ZVE)



Événement: mouvement de manœuvre en zone L2

Déroulement

- 1. Un assentiment a été transmis.
- 2. Activer «Override EoA».
- 3. Franchir le panneau de début, de changement, de fin du secteur de maintenance ou le panneau de limite RBC (pouvant aussi signaler une transition ZVC/ZVE).
- 4. Poursuivre la marche, le système rebascule en «SH».

INDICATION

- Pour activer «Override EoA», la tête du mouvement de manœuvre doit se trouver à moins de 150 m du panneau correspondant.
- ZVC (zone de vitesse conventionnelle)
- ZVE (zone de vitesse étendue)

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 19/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Rédacteur: U128484

Document: 20088924 Valable de: 01.07.2020

Vérificateur: U151040 Version: 06



16 Aide-mémoire P «L2»

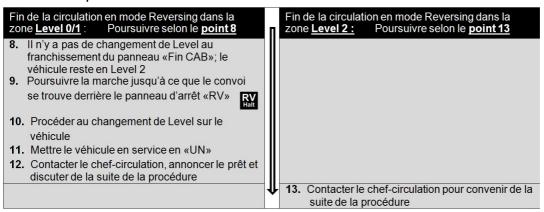
16.1 Circulation en mode d'exploitation «RV»



Événement: circulation en marche arrière pour sortie de tunnel

Déroulement

- 1. Suite à l'arrêt du véhicule, le message texte «Räumen der Strecke in Betriebsart RV» ou «Liberare la tratta in Modo RV» s'affiche sur le DMI.
- 2. Placer l'inverseur du sens de marche en position de marche arrière.
- 3. Confirmer le mode d'exploitation «RV».
- **4.** Si d'autres véhicules desservis se trouvent dans le convoi, les mécaniciens concernés doivent être avisés avant la circulation en marche arrière.
- 5. Circuler en marche arrière sur la distance indiquée par l'affichage du parcours restant en respectant la vitesse maximale affichée.
- **6.** À l'approche de la sortie du tunnel, le message texte «Geschwindigkeit auf 40 km/h reduzieren» (ou «Ridure la velocità a 40 km/h») s'affiche.
- 7. Dans un délai de 60 secondes après l'apparition du message texte, la vitesse maximale affichée passe à 40 km/h.



INDICATION

- Lors de la confirmation du mode «RV», il est possible que la vitesse maximale affichée passe immédiatement à 40 km/h au lieu de 80 km/h.
 En marche arrière, le point d'arrêt vers la fin de la distance de recul autorisée doit être
- ► En marche arrière, le point d'arrêt vers la fin de la distance de recul autorisée doit être choisi de manière à ce que l'affichage du parcours restant indique une valeur d'au minimum 50 m. Ensuite, il faut contacter le chef-circulation pour convenir de la suite de la procédure.
- Point d'arrêt GBT/CBT: env. 250 mètres avant le point d'arrêt du train, le message texte «Fermare dietro P/Sxxxx» s'affiche sur le DMI. Procéder à un arrêt au moyen d'un serrage ordinaire derrière le signal indiqué.
- ► LBT: les trains circulant en «RV» en direction du tunnel d'Engstligen s'arrêtent selon les indications transmises par le DMI. Dans le tunnel d'Engstligen, il n'y a aucun panneau d'arrêt RV.

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 20/23

© CFF

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040 Version: 06 Type de document: BBA

Part: 001



17 Généralités

17.1 Données techniques et RBC

Ligne	Données RBC	Données techniques (distance en SR)
NBS/ABS RBC Olten	 ID RBC 4864 pour BL2 ID RBC 7344896 pour BL3 Pays/région 448 Tél. +41 512 800 501 ID réseau 22806 	La distance maximale pouvant être parcourue en mode d'exploitation Staff Responsible «SR» est illimitée sur toutes les
Lausanne–Roche RBC Lavaux	 ID RBC 10001 pour BL2 ID RBC 7350033 pour BL3 Pays/région 448 Tél. +41 512 800 506 ID réseau 22806 	lignes.
Sion–Sierre RBC Valais	 ID RBC 10003 pour BL2 ID RBC 7350035 pour BL3 Pays/région 448 Tél. +41 512 800 508 ID réseau 22806 	
LBS RBC Frutigen	 ID RBC 3714 pour BL2 ID RBC 7343746 pour BL3 Pays/région 448 Tél. +41 512 800 502 ID réseau 22806 	
Brunnen–Altdorf RBC Axen	 ID RBC 5875 pour BL2 ID RBC 7345907 pour BL3 Pays/région 448 Tél. +41 512 800 503 ID réseau 22806 	
Tunnel de base du St-Gothard et Rynächt–Erstfeld RBC GBT	 ID RBC 2757 pour BL2 ID RBC 7342789 pour BL3 Pays/région 448 Tél. +41 512 800 504 ID réseau 22806 	

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 21/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Rédacteur: U128484 Vérificateur: U151040 Type de document: BBA Document: 20088924 Valable de: 01.07.2020 Version: 06 Part: 001



Ligne	Données RBC	Données techniques (distance en SR)
Tunnel de base du St-Gothard et Biasca–Pollegio nord RBC GBT	 ID RBC 2757 pour BL2 ID RBC 7342789 pour BL3 Pays/région 448 Tél. +41 512 800 504 ID réseau 22806 	
Castione–Biasca RBC Claro	 ID RBC 10002 pour BL2 ID RBC 7350034 pour BL3 Pays/région 448 Tél. +41 512 800 507 ID réseau 22806 	
Giubiasco-CBT (Ceneri) RBC CBT	 ID RBC 5561 pour BL2 ID RBC 7345593 pour BL3 Pays/région 448 Tél. +41 512 800 505 ID réseau 22806 	

ATTENTION

- ► Il existe des divergences au niveau de la saisie des données pour l'ID RBC entre les véhicules avec BL2 et ceux avec BL3.
- Sur un véhicule BL3, le nouvel ID RBC contient à la fois le numéro d'identification du pays (p. ex. 448) et l'ancien ID RBC (p. ex. 3714). Sur un véhicule BL3, il n'est donc plus possible de saisir séparément le numéro 448 pour le pays.
- Les TRAXX BLS et duplex TGL CFF (RABe 502/RABDe 502) sont des véhicules BL2.
 - Les DMI de ces deux véhicules sont toutefois compatibles avec la version logicielle BL3.
 - Sur ces véhicules, l'ID RBC doit être saisi comme sur des véhicules BL3!
- Sur certains types de véhicules récents, tels que les duplex TGL (RABe 502/ RABDe 502), des données RBC sont préenregistrées. Pour saisir des données RBC à bord de ces véhicules, il suffit d'appuyer sur le bouton correspondant p. ex «RBC Frutigen» (saisie simplifiée).

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 22/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Document: 20088924

Rédacteur: U128484 Valable de: 01.07.2020 Vérificateur: U151040 Version: 06 Type de document: BBA

Part: 001



© CFF

P-O-SQU P-O-SQU-SIM-BVN

sig. M. Rivera sig. R. Gerber

Resp. P-O-SQU Spécialiste Prescriptions d'exploitation

DMS ID: 30077670 | Version réglementation 6-0 | Page 23/23

Titulaire processus/doc.: P-O-SQU Rédacteur: U128484 Vérificateur: U151040 Type de document: BBA Document: 20088924 Valable de: 01.07.2020 Version: 06 Part: 001